

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 06/06/2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier DUBUIS.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, Mme Nicole DELPY, M. Claude VILLENEUVE, Mme Carine DUCHOWICZ, M. Sébastien BOURZAT, Mme Pascale PEYRAMAURE, M. Thierry BOSREDON, Mme Sandrine MERLIN, M. Sébastien FAYAT, Mme Laëtitia VILLENEUVE, M. Jean-Jacques VIREVOLVIT, Mme Mylène LAVAL, M. Nicolas DONNADIEU, Mme Céline BOUCHER, M. Laurent DUPUY.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Carine DUCHOWICZ.

**OBJET : Demande de subvention départementale au titre de la rénovation énergétique des bâtiments sans loyer pour l'installation d'un système de chauffage et climatisation de l'accueil mairie et Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'installer un système de chauffage et de climatisation dans le local d'accueil de la mairie et de l'Agence Postale Communale. Ces travaux entrent dans le cadre de l'accélération de la transition écologique des territoires.

Les travaux envisagés concernent :

- l'installation d'un système de pompe à chaleur réversible dont le coût est estimé à 1 994,00 € HT (2 392,80 € TTC).

Le Maire propose de solliciter une aide du Département au titre de la rénovation énergétique des bâtiments sans loyer dont le taux peut atteindre 40 % de la dépense HT.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

APPROUVE la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'accueil mairie et Agence Postale Communale pour un montant HT de 1 994,00 €.

CHARGE le Maire de retenir l'entreprise en charge des travaux dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

SOLLICITE une subvention départementale au titre de la rénovation énergétique des bâtiments sans loyer au taux de 40 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260605-MA-DEL-2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2026  
Publication : 06/06/2026

ARRETE le plan de financement :

- Subvention départementale : 797,60 €
- le reliquat sera financé par les fonds propres.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.



DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour traiter ce dossier.

Délibération N° : MA-DEL-2026-024

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie  
d'affichage le 06/06/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Didier DUBUIS

*Pour le Maire empêché  
Nicole Delpy, Adjointe*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260605-MA-DEL-2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2026  
Publication : 06/06/2026